

CCAS D'AVRILLE – 49240

Séance du Conseil d'administration 28 février 2022

Budget primitif 2022 - Débat d'Orientations Budgétaires

Agnès GALLARD expose :

Vu les dispositions des articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Considérant l'obligation faite aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, de débattre des orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif.

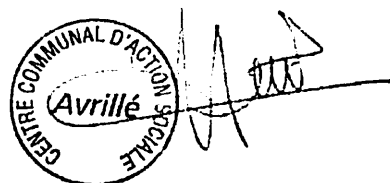
Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires,

- **DONNE** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Avrillé, le 28 février 2022
La Présidente du CCAS
Caroline HOUSSIN-SALVETAT

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente,
Agnès GALLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-et-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AVRILLE

Séance du 28 février 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux, le Vingt-huit février à Dix Huit heures Trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrillé, dûment convoqué par courrier, s'est réuni à la Mairie d'Avrillé, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès GALLARD, Vice-Présidente.

Présents : A. GALLARD – JR. AUFFRET – A. de VERNEUIL – E. LEMOINE-MAULNY – C. TROCHUT – J. GACHET – A. SEGRETIN – M. BLOT – M. BERGUE

Excusés : C. HOUSSIN-SALVETAT – JC. GUAIS

Pouvoirs :

**CCAS – RESIDENCE
AUTONOMIE LES ROSIERS**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BP 2022

SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL

P 3

CCAS

P 4 à 6

RESIDENCE AUTONOMIE LES ROSIEERS

P 7 à 9

PREAMBULE

UNE FORMALITE SUBSTANTIELLE A LA PROCEDURE BUDGETAIRE

Selon la réglementation en vigueur et notamment l'article L2313 du CGCT complété par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux organes délibérants dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Par ailleurs, le décret du 24 juin 2016 publié au JO du 26 juin 2016 modifie le contenu (structure et évolution des dépenses de personnel) ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientations budgétaires (DOB) : transmission au Préfet, mise à disposition du public, dans les 15 jours suivant son examen en conseil d'administration.

D'autre part, ce rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires. Celui-ci a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante.

Enfin, le débat et le rapport d'orientations budgétaires n'ont pas de caractère décisionnel (pas soumis au vote). Toutefois, le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Bien que budgets autonomes, les règles applicables au budget de la Ville s'appliquent aux budgets du CCAS et de la Résidence autonomie les Rosiers.

C'est pourquoi, le présent document présentera les éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

CONTEXTE GENERAL :

L'impact de la crise sanitaire

AU NIVEAU NATIONAL

2020 et l'épidémie de Covid-19 auront marqué chacun d'entre nous et bouleversé nos vies, celle de nos compatriotes et le fonctionnement du pays tout entier.

Face à cette tourmente inédite, le modèle d'organisation et de financement du service public local, garanti dans son principe par l'État, aura fait preuve dans son ensemble d'une résistance éprouvée et d'une agilité remarquable.

L'exercice 2021 révélera, quant à lui, de nouvelles obligations en raison d'une pandémie qui est loin de n'être qu'un mauvais souvenir : qu'il s'agisse de la croissance des droits de mutation (maintien des premiers comportements d'achat résultant de la crise sanitaire, faiblesse des taux d'intérêt et gonflement de l'épargne des ménages) ; de la très grande stabilité fiscale constatée dans les communes pour une année post-électorale ; ou encore d'une reprise marquée de l'inflation dans certains secteurs auxquels les marchés de travaux et d'entretien sont sensibles, l'ensemble de ces éléments a rendu difficilement prédictibles les grandes tendances de l'année.

Encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait d'un peu plus de 6 % selon les dernières projections de la Banque de France. L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (8 % au 2ème trimestre 2021).

S'agissant de l'inflation, après un épisode de forte baisse de 1,5% en janvier 2020 à 0% en décembre et en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation IPCH¹ a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4% en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, l'inflation en France a accéléré à 1,6% en moyenne annuelle. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+18,6% en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondial. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation.

CONTEXTE LOCAL

L'année 2022 sera, encore davantage que l'année 2021, marquée par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Outre ces implications, la crise sanitaire pourrait avoir des conséquences sur la santé psychique des plus fragiles.

Par la préservation du lien social, par l'accompagnement des personnes les plus en difficulté, le CCAS doit amortir autant que possible les effets de cette crise sanitaire.

CCAS

Orientations budgétaires 2022

I – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Charges courantes

Elles s'élèvent à 16 750 € en réalisé 2021 pour une prévision estimée à 21 960 €, soit 76% de réalisation. La principale dépense, 14 437 €, correspond au remboursement des frais d'administration à la Ville d'Avrillé.

Du fait de la crise sanitaire des actions budgétées n'ont pas été réalisées : prestations actions collectives, prêt micro-crédit, appels de convivialité, fêtes et cérémonies, formation...

ORIENTATIONS BP 2022 : le dispositif des appels et visites de courtoisie sera mis en oeuvre en 2022. En revanche, au regard du lancement de l'espace Joséphine Baker, les actions collectives menées par les travailleurs sociaux attendront 2023.

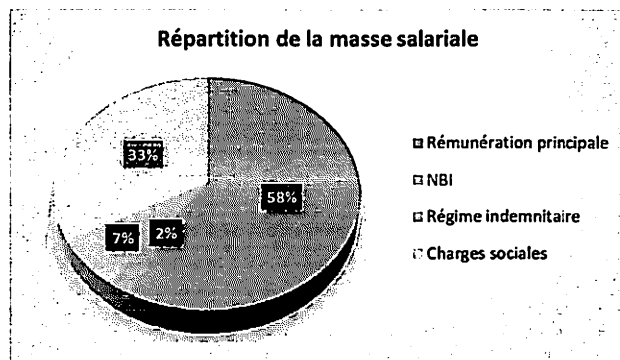
2) Charges de personnel

Actuellement, le personnel du CCAS est composé de 2 conseillères en économie sociale et familiale (CESF) à temps plein.

Les mouvements de personnel (départ/remplacement d'une CESF² et de la DGS sur la Ville) expliquent la réalisation partielle du budget par rapport à la prévision.

	BP 2021	Réalisé 2021
Salaires bruts	54 865	50 216
Charges sociales	29 255	24 735
Autres frais	12 440	8 938
TOTAL	96 560	83 889

Les autres frais correspondent à une prime versée aux agents de direction de la Ville œuvrant sur ce secteur : responsable de l'action sociale sous l'autorité du DGA services à la population.



Le temps de travail pour un agent à temps plein est de 1607 heures annuelles.

En 2021, l'effectif se composait de 2 agents, l'une de catégorie A, l'autre de catégorie C.

Pas d'heures supplémentaires réalisées en 2021.

ORIENTATIONS BP 2022 : +1,8% de GVT sur réalisé 2021.

Effectifs en 2022 : deux agents permanents de catégorie A (les CESF ont été promu à ce cadre d'emploi) et un responsable action sociale également de catégorie A

Les effectifs sont quasiment stables car le poste de responsable action sociale impacte essentiellement les charges de personnel de la ville.

3) Aides facultatives

La prévision budgétaire 2021 était de 78 020 €, sa réalisation est de 60 899 € au compte administratif 2021.

LIBELLE	BP	REALISE	REAL/PA
SECOURS ALIMENTAIRE	20 000	17 760	88,80%
SECOURS CLASSE DE DECOUVERTE	700	-	0,00%
SECOURS COLONIE DE VACANCES	500	230	45,92%
SECOURS ACTIV.SPORT.MANU.&CULT	26 720	23 588	88,28%
ABONNEMENTS	9 000	5 733	63,70%
AIDES RESIDENTS (LOYERS)	2 700	2 688	99,56%
SECOURS EN ARGENT	15 000	8 237	54,92%
PARTICIP FRAIS DEMI-PENSION	2 000	1 909	95,47%
AIDES CLM / CLSH	1 400	755	53,93%
TOTAL	78 020	60 899	-21,94%

Le BP 2021 a été pensé dans l'optique d'amortir le choc de la crise sanitaire. Finalement, l'impact attendu sur l'aide alimentaire ne s'est pas vérifié et le pass loisir jeunes, nouveauté de l'année 2021, n'a pas engendré une augmentation substantielle des dépenses relatives au pass loisirs. Le constat est le même pour les secours en argent.

ORIENTATIONS BP 2022 :

Cependant, une vigilance s'impose car l'inflation sur 2022, notamment sur l'énergie, risque de déstabiliser les ménages avrillais les plus fragiles. Il est nécessaire de renforcer la communication sur nos dispositifs pour favoriser l'égalité des chances et surtout accompagner les familles fragilisées par la précarité.

4) Soutien aux associations

Les subventions aux associations ont été versées conformément aux prévisions budgétaires. La réserve « subventions exceptionnelles » a été utilisée de la manière suivante : SOS AMITIE REGION D'ANGERS pour 500 € et ADAPEI pour 400 €.

LIBELLE	BP	REALISE	REAL/PA
SUBVENTION CALE CLCV	150	150	100,00%
SUBVENTION AU M. F. P. F.	400	400	100,00%
SUBVENTION VIE LIBRE	150	150	100,00%
SUBVENTION SOS FEMMES	600	600	100,00%
SUBVENTIONS FRANCE ALZHEIMER	750	750	100,00%
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	2 400	900	37,50%
SUBVENTION UTRA	2 500	2 500	100,00%
SUBVENTION CIFF-CIDF	1 200	1 200	100,00%
SUBVE ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	400	400	100,00%
TOTAL	8 550	7 050	-17,54%

ORIENTATIONS BP 2022 :

L'année 2021 n'a pas été facilitante pour le lancement d'actions fortes par les associations. Afin de ne pas limiter les initiatives associatives, il est préconisé de conserver le même montant pour accompagner au mieux les associations notamment en cas de diminution significative du nombre d'adhérents.

II – RECETTE DE FONCTIONNEMENT

1) Participation de la Ville : 97% des recettes de fonctionnement

S'agissant d'un budget qui s'équilibre par le versement d'une subvention de la Ville, le budget se clôture chaque année en équilibre dépenses = recettes. La subvention 2021 versée s'établit à 167 648 € pour un montant budgété au BP de 208 460 €.

ORIENTATIONS BP 2022 : Sur le même principe, le montant de la subvention inscrit au BP 2022 sera défini selon les besoins de fonctionnement exprimés.

2) Autres recettes : 3% des recettes de fonctionnement

On trouvera ici les atténuations de charges (remboursement de salaire en cas d'arrêt maladie), la participation des usagers aux ateliers proposés (pas de réalisation en 2021), la banque alimentaire (en 2021 : réalisation 4 200 € pour 3 000 € inscrits au BP) et les dons reçus de particuliers (920 € en 2021).

ORIENTATIONS BP 2022 : Les recettes de fonctionnement reposeront essentiellement sur la participation des bénéficiaires de la Banque alimentaire.

III - INVESTISSEMENTS

ORIENTATIONS BP 2022 : Il est souhaité maintenir au moins le même niveau pour offrir comme alternative aux usagers l'accord d'un prêt individuel.

RESIDENCE AUTONOMIE LES ROSIERS

Orientations budgétaires 2022

UNE RIGUEUR BUDGETAIRE POUR NE PAS ALOURDIR LES CHARGES DES RESIDENTS

Le budget des Rosiers est un budget annexe au CCAS. Il est autonome financièrement.

La Résidence Autonomie les Rosiers est un établissement médico-social, lieu de vie à vocation sociale, qui dispose de 61 logements et de deux hébergements temporaires pour faire face aux besoins ponctuels des personnes âgées en perte d'autonomie.

Pour assurer le bien-être des résidents, des professionnels les accompagnent dans leurs parcours de vie. Ainsi, une attention particulière est portée sur la qualité du service proposée par l'intervention de professionnels de santé et de leur coordination, et des actions de préservation de l'autonomie et de maintien de relations sociales (programme d'animations, atelier équilibre, sorties collectives, conseil de la vie sociale, ...).

Les mesures sanitaires ont lourdement impactées le fonctionnement de la Résidence tant dans les activités courantes qu'en terme de charge pour le portage des repas à domicile. En tant qu'établissement accueillant des personnes vulnérables, les prescriptions de l'ARS ont été strictes, portant tant sur l'annulation d'activités collectives, le confinement en appartement, que la réorganisation du service restauration.

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Charges afférentes à l'exploitation courante

Ces charges comprennent notamment les fluides, le carburant, l'alimentation, les frais d'animation et de voyages, le remboursement des frais de gestion auprès de la Ville. Le montant inscrit au BP2021 était de 342 K€, la réalisation est légèrement supérieure 345,5K€, soit +1%.

A noter, deux centres de coût ont été largement dépassés : les fluides (eau, gaz, électricité) +7,5 K€ soit + 12% et l'alimentation +17 K€, soit +10% en corollaire avec l'augmentation des repas.

Si les conditions sanitaires n'ont pas permis certaines animations comme les voyages (réalisation 1 K€ contre 7 K€ budgétés), les frais de réception s'élèvent quant à eux à 15 K€ contre 12,5 K€ budgétés.

Les dépenses d'animation s'élèvent à 14973,40 € pour 12500 € au budget, soit une augmentation de 2473 € justifiées par des actions nouvelles en 2021, dont :

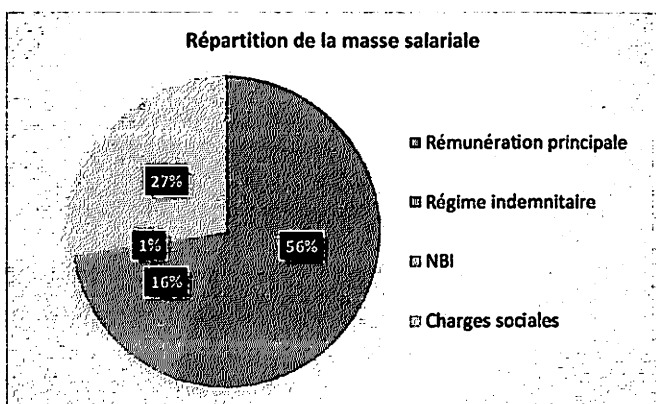
- . 1720 € de facturation des ateliers « Art Floral » facturés en 2021 et concernant l'année 2020
- . 2380 € de facturations directes (visites, petit train, bateau, restaurant...)

2) Charges afférentes au personnel

La réalisation 2021 s'établit à 98% de la prévision budgétaire.

Les « autres charges » comprennent notamment l'assurance risques statutaires, l'adhésion au CNAS et la médecine du travail.

	BP 2021	Réalisé 2021
Salaires bruts	490 385	484 962
Charges sociales	183 806	183 635
Autres charges	32 820	22 697
TOTAL	707 011	691 293



L'effectif est composé de 23 agents permanents :

catégorie A : 1 ;

catégorie B : 1 ;

catégorie C : 21.

21 en catégorie C (tps plein = 5 + temps non complet = 16)

Le temps de travail d'un agent à temps plein est de 1607 h par an.

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées s'élève à 3 215 h pour un montant de 33 569 €.

ORIENTATIONS BP 2022 : GVT 1,8% +0.1% CNFPT

A nouveau pour 2022, une vigilance importante sera apportée afin d'optimiser au mieux la charge de personnel et le service rendu aux résidents.

Le Ségur de la Santé, mis en place par le Gouvernement à la suite de la crise sanitaire, pourrait engendrer une hausse des rémunérations des personnels de la résidence-autonomie (sauf pour les administratifs).

Une revalorisation des auxiliaires de soins pourrait être effective dès lors que le passage en catégorie B sera actée.

3) Dépenses afférentes à la structure

Sont intégrées ici les charges relatives à l'entretien du bâtiment et des matériels (contrat de maintenances, travaux, réparation...), les assurances, les frais de formation du personnel, la taxe foncière, mais également le remboursement des intérêts d'emprunt et les dotations aux amortissements.

A noter en 2021, la réalisation d'une dépense de 40 569 € pour la société Néoptim qui a réalisé un audit sur les charges de personnel. Celui-ci a permis de recevoir, en contrepartie, une recette de 95 607 € de charges sociales indûment versées (voir autres produits d'exploitation).

Enfin, ce chapitre a la particularité d'intégrer les résultats capitalisés sur les années antérieurs et le virement à la section d'investissement. En excluant ces données, la réalisation 2021 est quasi conforme à la prévision au BP 2021 (-1% soit -3 773 €).

ORIENTATIONS BP 2022 : poursuite de la modernisation des appartements (bac de douche extra plat, kitchenette contemporaine, remplacement des tableaux électriques). L'objectif est la rénovation d'environ 7 appartements (coût maximum par appartement : 10 K€).

4) L'emprunt (en fonctionnement et investissement)

La Résidence autonomie les Rosiers, budget annexe au CCAS, a souscrit un emprunt en 2005 de 2 070 000 €, sur 20 ans, afin d'acquérir le bâtiment du foyer-logements précédemment détenu par le bailleur social Val de Loire.

Il s'agit d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon un taux en partie adossé au livret A, donc variable, de 1,77%. Le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève 447 112 €.

ORIENTATIONS BP 2022 : L'annuité d'emprunt à rembourser prévisionnelle (car taux variable) en 2022 est de 124 800 €. Les inscriptions au BP 2022 se feront en conformité avec les tableaux d'amortissement de l'emprunt.

II – RECETTE DE FONCTIONNEMENT :

1) Produits de la tarification

S'agissant de la redevance locative et des services aux résidents, ceux-ci fluctuent en corollaire avec l'évolution de l'Indice des Redevances Locatives (IRL) indiquée, chaque année, par l'INSEE.

Prise globalement, la réalisation 2021 est conforme à la prévision, même s'il peut être noté une légère baisse des loyers et services aux résidents.

LIBELLE	BP	REALISE	% REAL
FORFAITS JOURNALIERS DE SOINS	110 000	126 950	115,4%
REVENUS DES IMMEUBLES	445 000	433 312	97,4%
SERVICES AUX RESIDENTS	175 000	169 365	96,8%
APL CAF	15 996	16 287	101,8%
APL MSA	7 200	7 008	97,3%
PRODUITS DE LA TARIFICATION	753 196	752 923	100,0%

La baisse s'explique par les difficultés relatives à louer les appartements dans le contexte sanitaire, à savoir une crainte chez certaines personnes de résider dans un établissement médico-social. D'autre part, les délais d'intervention des entreprises pour la remise en état des logements libérés ont été plus longs, en raison notamment des pénuries de matériaux et d'un carnet de commande très chargé. Par ailleurs, le logement temporaire a été moins occupé.

ORIENTATIONS BP 2022 : les loyers ont augmenté de 0,66% au 1^{er} janvier 2022 et sont susceptibles d'évoluer de nouveau au 1^{er} juillet 2022 à la suite du calcul de coût qui sera réalisé.

1) Autres produits relatifs à l'exploitation

Les prestations de services incluent notamment les produits des repas au restaurant par les résidents et le portage des repas à domicile.

S'agissant de ce dernier, il convient de noter l'évolution de +24% des recettes liées au

LIBELLE	BP	REALISE	% REAL
REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	35 000	11 524	32,93%
REMBOURSEMENTS CHARGES SOCIALE	-	95 607	0,00%
INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES (EN RECETTES)	900	827	91,85%
VENTES DE PRODUITS FINIS	15 200	26 164	172,13%
PRESTATIONS DE SERVICES	465 512	518 303	111,34%
ANIMATIONS	7 100	782	11,01%
LOCATIONS ANNEXE	7 600	12 698	167,07%
FCTVA	234	234	99,90%
FORFAIT AUTONOMIE	25 000	25 049	100,20%
REMB ANIMATEUR PAR VILLE	15 000	15 456	103,04%
AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	290	301	103,89%
AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	571 836	706 944	123,63%

portage des repas à domicile, fortement sollicités pendant la crise sanitaire (passant de 80 à 120 bénéficiaires)

ORIENTATIONS BP 2022 : la clientèle a pris l'habitude de bénéficier de ce service. La qualité de la prestation est reconnue par les bénéficiaires. En conséquence, l'objectif de 120 bénéficiaires paraît crédible.

III - SECTION D'INVESTISSEMENT

La Résidence doit poursuivre et renforcer sa politique de modernisation en engageant une campagne de travaux permettant de prioriser la sécurité et le confort des résidents.

L'autofinancement cumulé de la résidence autonomie les Rosiers généré par les résultats antérieurs positifs reportés d'année en année s'élève à 607 K€ (résultat prévisionnel 2021). Il devra permettre de répondre aux priorités d'investissement ci-après définies dans les orientations.

ORIENTATIONS BP 2022

Pour 2022, des investissements seront mis en œuvre, notamment des investissements nécessaires pour assurer la sécurité des résidents et être en conformité avec la réglementation en vigueur. Il en est ainsi du système de sécurité incendie, du système d'appel-malade, de la téléphonie et du réseau informatique.

D'autres investissements relatifs à une amélioration du confort des résidents pourront être envisagés : contrôle d'accès, télévision, Wifi, sonorisation.

III - CONCLUSION

La fin de l'emprunt permettra à la structure de retrouver de nouvelles marges de manœuvre pour ses investissements.

La recherche constante d'optimisation financière garantie une bonne santé financière de l'établissement. Des travaux garantissant la sécurité et le confort des résidents ainsi que l'entretien du bâtiment devront être menés sur l'année 2022 afin de maintenir une qualité des services.

Une réflexion pourra être engagée pour apporter d'autres sources de financement à l'établissement pour renforcer sa viabilité financière : autres services, évolution du bâtiment.